



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 69424

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation financière du centre hospitalier de Roanne au regard de l'évolution annoncée des dépenses hospitalières, notamment celles liées au progrès thérapeutique et à la sécurisation des soins. La mise en oeuvre de l'évolution très forte des coûts des dépenses médicales et pharmaceutiques, liée au progrès thérapeutique, ne peut évidemment être freinée pas plus que les mesures de sécurisation (produits sanguins, usage unique, dispositifs médicaux, etc.) dont le respect est obligatoire. Cette évolution représente pour un CH comme Roanne un accroissement des coûts de 14 millions de francs en quatre ans, soit plus de 15 % de hausse de cette catégorie de dépenses. Il lui rappelle qu'à ces dépenses s'ajoutent celles liées au renouvellement des équipements médicaux et à la rénovation du secteur médico-technique, aux besoins en investissements de restructuration immobilière ainsi qu'à la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail. Il demande à l'Etat de prendre à l'égard du service public hospitalier toutes ses responsabilités.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69424

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6714